

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 1 (1863)
Heft: 5

Artikel: Les anciennes vignes
Autor: Blanchet, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176534>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société industrielle et commerciale du canton de Vaud.

Nous avons indiqué en quelques mots le but et la marche de la Société; quant aux détails que nous avons promis de donner sur l'organisation des cours pour les apprentis, nous le ferons plus tard. Aujourd'hui, nous voulons nous borner à appeler l'attention des commerçants et des industriels sur cette utile association, les engager à participer à ses travaux et à seconder ses efforts.

Nous ne pouvons mieux faire pour cela que de récapituler rapidement les sujets qui sont soulevés à l'heure qu'il est dans son sein.

Le besoin d'un code de commerce. — Cette question a été débattue longuement et avec soin. La Société a suivi avec un vif intérêt des conférences ouvertes sur ce sujet par M. l'avocat Ruchonnet, et dans lesquelles il a donné des aperçus pleins d'actualité sur le *droit commercial*. Ces conférences ne sont point terminées et elles continueront dans l'année qui va commencer.

Une autre question à l'étude est celle de l'opportunité d'une *exposition industrielle vaudoise* pour 1864. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance de cette question dont la discussion aura lieu très-prochainement dans les séances de la Société.

Une série de demandes ont été discutées et formulées en réponse à la circulaire du Département de l'agriculture, par laquelle les négociants et les industriels ont reçu l'invitation d'émettre leur opinion sur les moyens de favoriser l'industrie et le commerce dans notre canton. Nous donnerons plus tard connaissance à nos lecteurs de quelques-uns des vœux émis par la Société; disons seulement qu'ils touchent à des points très-importants, tels que le timbre, les lettres de voiturage, les déballages, une enquête sur l'industrie, la statistique, l'introduction d'une nouvelle industrie lucrative pour nos campagnes, la banque, etc.

Enfin, le traité de commerce avec la France va four-

le père Cornaz prenait ses repas avec ses domestiques, suivant l'antique et patriarchal usage de nos campagnes.

L'oncle Samuel voyait avec grand plaisir la faveur croissante qui entourait sa gentille filleule; de plus, le sourire singulier avec lequel il accueillait certains bruits circulant déjà dans la contrée au sujet d'un mariage possible entre le vieux Cornaz et sa jolie servante ne contribuaient pas à les faire taire.

Sur ces entrefautes, Antoine revint au village après six semaines d'école militaire. Son père, disposé à pardonner les torts de l'enfant prodigue, avait tiré de sa cave quelques bouteilles d'excellent vin du Désaley (1854) pour fêter son retour. Il va sans dire qu'on n'avait pas oublié le classique veau gras, seulement ce dernier s'était transformé pour la circonstance en cochon de lait. Marguerite attendait avec curiosité l'arrivée du fils de la maison et n'ignorait pas la mésintelligence qui avait régné entre celui-ci et Abram Cornaz, elle se faisait une joie de la réconciliation qui ne pouvait manquer d'avoir lieu entre le père et le fils. Hélas! ces beaux préparatifs et ces doux projets furent faits et conçus en pure perte....

Une quinzaine de jours auparavant, Antoine ayant obtenu une permission pour un dimanche entier, s'acheminait joyeusement

nir ample matière à l'activité des membres de la Société. — Nous engageons donc de toutes nos forces toutes les personnes que cela concerne à profiter de l'assemblée générale de janvier pour se faire présenter et recevoir de la Société. De notre côté, nous nous ferons un plaisir de tenir régulièrement nos lecteurs au courant de tout ce qu'elle traitera d'important pour le pays¹.

Les anciennes vignes.

Il n'est guère facile de fixer la date précise des premières vignes plantées en Suisse. Quelques inscriptions romaines en l'honneur de Bacchus ont été trouvées à Avenches, à St-Prex et ailleurs; mais on pouvait adorer le dieu de la treille sans avoir de raisins: l'opinion la plus accréditée est que les vignes ont été introduites dans les contrées les plus chaudes de l'Helvétie environ l'an 280, sous l'empire de Probus, qui leva la défense faite 200 ans auparavant par Domitien de planter des vignes dans les provinces. Le plus ancien document qui parle des vignes en Suisse est un acte du concile d'Epaune, par lequel Sigismond, roi de Bourgogne, donne, en 515, des terres à l'abbaye de St-Maurice, parmi lesquelles sont spécifiées des vignes dans le *Paganus Valdensis* (Pays de Vaud); un siècle après, une charte fait mention de vignes situées à St-Aubin en Vully. En 810, Charlemagne dota en partie le chapitre qu'il avait fondé à Zurich avec des vignes situées aux environs de cette ville. Un diplôme de son fils, Louis-le-Débonnaire, donné à Lausanne en 814, apprend que le domaine impérial avait des vignes à Mauremont près d'Eclépens. La première année du dixième siècle, Rodolphe I^{er}, roi de la petite Bourgogne, donna une vigne située en Mornay, près Lausanne, au prêtre Aymon,

¹ Les séances ont lieu une fois par semaine (le lundi soir). Dès le nouvel-an, nous indiquerons l'ordre du jour de la séance prochaine et nous donnerons un compte-rendu de la séance précédente.

du côté de la maison paternelle, animé des meilleures intentions du monde. Il se proposait de faire la paix avec son père et comptait lui promettre de changer de conduite à l'avenir. Cette démarche était sincère de sa part, car il sentait bien que ses procédés à l'égard de son père n'étaient pas ceux qu'on devait attendre d'un bon fils et d'un brave garçon. Malheureusement il rencontra avant d'arriver chez lui plusieurs connaissances avec lesquelles il fallut s'arrêter, prendre un verre et jaser un peu. Parmi ces dernières se trouvaient quelques-unes de ces personnes charitables, comme on en rencontre au village aussi bien qu'à la ville, dont les paroles milleuses et les bonnes intentions ont le don de faire battre des murs. Vous devinez le reste..... On parla de la maison du père Cornaz, des succès de certaine intrigante qui venait on ne sait d'où, on ajouta qu'il était pourtant bien dur de voir le fils de la maison supplanté par on ne sait qui, et patati et patata..... tant et si bien qu'après ces beaux discours arrosés de fréquentes libations, Antoine revint à Lausanne sans avoir été jusqu'à Chexbres, exaspéré de ce qu'il avait appris.

(La suite prochainement.)

qui en fut investi par Frédégaire, comte du palais. Le vignoble du Rheinthal, près du lac de Constance, date de 918.

(*Lausanne dans les temps anciens*,
par M. R. Blanchet.)

Les arbres célèbres.

Le plus ancien végétal du monde est un arbre de l'île de Ceylan, planté 288 ans avant l'ère chrétienne. Ce patriarche de la végétation est donc âgé de 2450 ans. Les gens du pays l'appellent *l'arbre saint du Seigneur victorieux et illustre*. L'Europe, qui n'a pas le même climat, ne nous offre pas de semblables merveilles. Elle possède cependant dans le parc de Clipston (Angleterre) un chêne dit du Parlement, qui n'a pas moins de 1500 ans. A deux kilomètres de Flers (département de l'Orne), se trouve un if énorme âgé de 8 à 900 ans; son tronc compte 33 1/2 pieds de tour et l'intérieur un espace vide de 26 1/2 pieds de circonférence; de sorte que cet arbre, quoique très-vigoureux, n'a son tronc composé que d'une croûte légère. Pendant que cet arbre se développe chaque année à l'extérieur, les parois intérieures, en s'écaillant insensiblement, laissent agrandir la cavité qui peut contenir une quarantaine de personnes. Il y a peu de temps encore qu'un perruquier venait s'y installer chaque dimanche pour raser ses pratiques.

Plusieurs forêts de la Suisse sont connues pour la haute taille de leurs sapins; on en cite qui ont atteint jusqu'à 150 pieds de haut et 24 de circonférence. N'oublions pas le tilleul de Prilly, qui a 22 pieds de tour et qui n'est certainement pas jeune, puisqu'un document constate que Sébastien de Montfaucon, dernier évêque de Lausanne, y fit afficher un édit en 1519. Une fête villageoise se fait chaque année près de cet arbre qui abrite ce jour-là sous l'ombrage de ses larges rameaux quatre ou cinq marchandes de pains d'épices, une table à boire où prennent place une vingtaine de personnes, des jeux de hasard entourés de curieux, des vieillards assis sur le gazon, un immense carrousel avec ses nombreux engins et tous les enfants de la localité.

PIERRO TATIPOTZE.

III

Lo cabaret et le quartetté.

Lo desando d'apri, lo père qu'étai z'allâ veindre de, truffé s'ein alla bâire sa quartetta à sta pinta de l'Hällai mà sein dere ne çosse ne cein. Tot étai pliein: lo père, la fellie et onna serveinta servessant. Cein avâi prau bouna façon. L'é bon. Quand fut saillâi, s'ein alla tot lo drâi su la Palud, vers son Pierro, et lei dese dinse: acula-vâi: N'a-t-e rein que ellia fellie, lo cabaretier?

— Na, n'a rein que ellia que.

— Eh bin! faut budzi et sé dépatzi. La fellie a bou-na façon, paraît 'na forta gaillarda; du que l'a oquié, faut budzi.

Et lo Pierro budza: l'alla vê lo pére dé la fellie et lei dese dinse et dinse, que son pére l'avâi on bon domaïne à Fraïdevela, que çosse, que cein, et que repreindrâi lo cabaret. Et va-te-quie les annonces que corrant, et va-te-quie la noça. Falliâi vère noutron Pierro, coumeint se dressivé ora, quand montavé pè lé d'amont! L'avâi 'na montra, onna pucheinta tzaîna, onna bagua et dei bottés fête tzi on cordagni dé vela, na pas tzi ellia tire-lugnu dé pè lé d'amont, so desâi. Et pu, failliâi l'oure! volliâvé fère çosse, volliâvé fère cein, l'éi avai de l'ardzein à gâgni. Mâ l'étâi coumeint tant d'òtros, l'avâi mê dé braga que dé fé, et petit z'à petit s'étai met à quartettâ avoué Pierro, Dzâquié et Djan, et vos sêde prau que l'é on meti dé la métzance. Se n'avâi sé que bâire quôquié verro tzi li, onco pacheince; mà l'avâi lo dianstro po felâ decé delé, po fère dei martzi dé viniô lei avâi de l'ardzein à gagnâ, so desâi, et quand la patze étai bouna, diabe lo pas que l'avâi ôquié dé bon! frecassivé tot. Et quand la patze n'avâi rein valliu, frecassivé tot parâi. Jô, vos compreinde, ci commerce n'étai pas on commerce à fère; sein comptâ que la fenna, qu'avâi étâ élevâie dein la vela, fasâi prau la dama: l'avâi adi met dei solas de patté, dei biaux bounets, dei biaux tzapis copas, et onna sorta dé panâire, de panâi à tzerbon, per désô sé gredés, que l'é on affére que lei dian dei crinolines. Po tot derei l'hommo terîvè dé son coté, et la fenna dau sin, et lé z'êtias roulâvant asse rido que la rebatta dau moulin de Bretegny. Pierro étai portant on boun eifant, mà l'étai ion dé cliaux boun eifants que rupant tot, que cauchenant et sé fan cauchenâ, tant qu'on biau matin, ne lei a ne çosse ne cein, faut chauta. Que seyo bin pou? vegne dei z'einfants per dessus lo martzi, et chi z'an apri s'itre mariâ, noutron Pierro monta la to dé Gâuza; vos sêde prau cein que cein va à dere.

(A suivre.)

L. FAVRAT.

CAUSERIE

Les magasins se parent de leurs plus riches marchandises, les feuilles d'avis regorgent d'annonces, les journaux flattent leurs abonnés: les domestiques sont plus diligents qu'à l'ordinaire; les enfants apprennent mieux leurs leçons; les facteurs sont moins grognards; tout annonce que le jour de l'an s'approche.— La jeune épouse, encore dans les douceurs de la lune de miel, brode en secret dans son boudoir quelque objet de fantaisie pour celui qui partage son bonheur, et bondit de joie à la pensée de la charmante surprise qu'elle va procurer et des douces caresses qui l'attendent en retour. Sa voisine plus âgée, et qui connaît déjà les peines du cœur, les vicissitudes de la vie, prépare pour son mari un cadeau moins frivole auquel elle joindra intentionnellement quelque livre intitulé: *La vie de famille* ou *L'époux fidèle*. L'amoureux de vingt ans entre timidement dans un magasin et demande en balbutiant le prix d'un bijou, en ayant soin de répéter au